



Constat d'état des lieux entrant valable???

Par **CaroleP**, le **28/03/2011** à **23:35**

Bonjour,

Devant bientôt quitter notre appartement suite à la mutation de mon fiancé, j'étais en train de relire l'état des lieux entrants quand je me suis aperçu qu'il manquait mes initiales en bas de chaque page ainsi que ma signature précédée de la mention "certifié exact".

La signature du bail et celle de l'état des lieux se sont faites le même jour, et j'étais présente. Ma signature figure sur le bail, ainsi que celle de mon fiancé, mais sur l'état des lieux, lui seul a signé, alors qu'en en-tête du document, nos deux noms (différents puisque non mariés) sont inscrits. Je précise que le bail est à nos deux noms.

Lors de l'état des lieux, la fille de l'agence n'avait pas prévu assez de temps pour rédiger tous les papiers, et à la moitié de l'EDL, elle a bâclé la rédaction du constat, prétextant avoir un autre RDV après nous, et qu'elle était en retard. Elle a aussi refusé d'annoter certaines choses, par exemple des moisissures sur les murs, des faïences fissurées, les joints des fenêtres qui ne sont pas étanches...

Il y a donc beaucoup de "choses" que nous n'avons pas remarqué, et quand nous les avons remarquées, le délai légal pour modifier le constat était dépassé.

C'est pourquoi je voudrai savoir si le constat d'état des lieux est valable ou non, afin de savoir si l'agence nous tiendra responsable des dégradations antérieures à notre emménagement, et je sais pertinemment que c'est une pratique courante, car ayant TRES SOUVENT déménagé, à chaque fois on me retient de l'argent sur mon dépôt de garantie alors que j'ai toujours rendu tous mes appartements plus propres qu'à mon arrivée dans ceux-ci.

Merci par avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **29/03/2011** à **00:07**

[citation]Devant bientôt quitter notre appartement suite à la mutation de mon fiancé, j'étais en train de relire l'état des lieux entrants quand je me suis aperçu qu'il manquait mes initiales en bas de chaque page ainsi que ma signature précédée de la mention "certifié exact". [/citation] Aucune importance. Si vous contestez la validité de l'EDL d'entrée, vous serez réputé avoir reçu le logement en bon état.

Il fallait, si vous n'étiez pas d'accord, ne pas signer et mandater un huissier pour l'EDL.

[citation]car ayant TRES SOUVENT déménagé, à chaque fois on me retient de l'argent sur mon dépôt de garantie alors que j'ai toujours rendu tous mes appartements plus propres qu'à mon arrivée dans ceux-ci.[/citation] En général, on ne se laisse prendre qu'une fois, ensuite, on fait ce qu'il faut pour récupérer son dépôt de garantie.

Par **CaroleP**, le **29/03/2011** à **07:17**

Citation :

En général, on ne se laisse prendre qu'une fois, ensuite, on fait ce qu'il faut pour récupérer son dépôt de garantie.

Je peux vous garantir que quand on passe par une agence, ils finissent toujours par trouver la petite bête pour vous garder de l'argent sur la caution. La seule fois où mon dépôt de garantie m'a été restitué intégralement, c'est la seule fois où j'ai eu affaire directement avec mon propriétaire.